



Conseil d'Administration d'Hérault Ingénierie n°13

| DELIBERATION CA/2022/09/26/01

Séance du : 26 septembre 2022

Lieu : Hôtel du Département, Hémicycle Gérard SAUMADE, Mas d'Alco, 1977 Avenue des Moulins, 34080 MONTPELLIER

Objet : Commande publique : décision d'attribution de l'accord-cadre « Études géophysiques par panneaux électriques sur le territoire du département de l'Hérault pour les adhérents d'Hérault Ingénierie Centrale d'achat ».

Collège Départemental :

Présents :

- Jean François SOTO, Président Hérault Ingénierie, Conseiller Départemental canton de Gignac
- Claudine VASSAS-MEJRI, Conseillère Départementale canton de Le Crès
- Marie Pierre PONS, Conseillère Départementale canton de Saint Pons de Thomières
- Sylvie PRADELLE, Conseillère Départementale canton de Frontignan
- Nicole MORERE, Conseillère Départementale canton de Gignac
- Jérôme BOISSON, Conseiller Départemental canton de Lunel

Excusés :

- Séverine SAUR, Conseillère Départementale canton de Cazouls les Béziers

Collège des EPCI :

Excusés :

- Alain CARALP, Président de la CC la Domitienne
- Josian CABROL, Président de la CC Minervois au Caroux

Collège des communes :

Présents :

- Françoise MATHERON, Maire de Saint Bauzille de Montmel
- Frédéric ROIG, Vice-Président, Maire de Pégairolles de l'Escalette

Le Président ayant constaté le quorum,

Vu le Code Général de Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande publique

Vu la délibération du Conseil Départemental de l'Hérault AD/120218/A/18 du 12 février 2018 portant création de l'Agence Technique Départementale Hérault Ingénierie chargée d'assister les communes et leurs groupements en matière d'ingénierie publique

Vu la délibération du Conseil Départemental de l'Hérault AD/090418/A/20 du 9 avril 2018 portant approbation des statuts de l'agence technique départementale

Vu le Procès-verbal de l'Assemblée Générale Constitutive du 25 juin 2018 portant installation de l'Agence Technique Départementale

Vu la délibération de l'Assemblée Départementale AD/090418/A/20 datée 9 avril 2018 portant délégation par le Conseil Département au profit d'Hérault Ingénierie de la mission d'assistance technique

Vu les délibérations de l'Assemblée Générale AG/2021/09/27/08 portant constitution d'Hérault Ingénierie en Centrale d'achat et AG/2022/04/19/06 portant modification du règlement Intérieur

Monsieur le Président expose :

Une consultation pour la mise en œuvre d'un accord-cadre pour la réalisation des études géophysiques par panneaux électriques sur le territoire du département de l'Hérault pour les adhérents d'Hérault Ingénierie Centrale d'achat a été engagée.

L'accord-cadre est conclu pour une durée d'un an à compter de la date de notification du contrat et est reconductible 2 fois pour une période d'un an, soit une durée maximale totale maximale de 3 ans.

Le montant maximal annuel des commandes est fixé à 70 000 euros HT soit, un maximum de 210 000 € sur la durée totale du marché.

Le nombre de titulaires est fixé à 2.

Il s'agit d'une procédure adaptée ouverte en application des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 3° du Code de la commande publique.

Après présentation du rapport d'analyse des offres et avis de la CAO et après en avoir délibéré :

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité décide :

- De retenir les offres de CPGF Horizon et de Hydro Geo Consult.
- D'autoriser Monsieur le Président à signer l'ensemble des documents nécessaires à la bonne exécution de ces décisions et à leur mise en œuvre.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits.

Le Président,



Jean-François SOTO